

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 30

Représentés : 4

Prend Acte

**OBJET : Débat portant sur les orientations générales du  
Projet d'Aménagement et de Développement Durables du  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt et un juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

BEKIARI Despina

pouvoir à

COLLET Cécile

PORCHERON Jean-Claude

pouvoir à

REIGADA Gabriela

LHOSTE Roger

pouvoir à

CHAMBON Emmanuel

KEFIFA Zahira

pouvoir à

ANTONUCCI Claudine

**Absente** : GOUJA Sonia

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. ROUSSEL Philippe est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L103-6, L151-5, L 153-12 et R153-2 ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et création, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, au 1er janvier 2016, des établissements publics de coopération Intercommunale dénommés Etablissements Publics Territoriaux (EPT) et qui prévoit que ces derniers sont compétents en matière de PLU ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'Urbanisme et le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris ;

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Antony ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la délibération du Conseil de Territoire du 18 décembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Vallée Sud - Grand Paris ;

Vu le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables annexé à la présente délibération et diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Considérant que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Vallée Sud - Grand Paris ont été élaborées dans le respect des modalités de collaboration entre les communes membres et l'Etablissement Public Territorial (réunions de travail, bureau de territoire, conférence intercommunale des maires) ;

Considérant que les orientations générales du PADD du PLUi de Vallée Sud - Grand Paris ont été élaborées dans le respect des modalités de concertation prévues avec la population et des objectifs poursuivis ;

Considérant que les orientations générales du PADD ont été présentées aux Personnes Publiques Associées ;

Considérant que conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du conseil municipal des communes membres sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'arrêt du PLUi ;

Considérant que conformément à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement

commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Et qu'il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant que les *orientations générales* du PADD du PLUi de Vallée Sud - Grand Paris proposées au débat du Conseil de Territoire se déclinent autour de 2 AXES et 14 objectifs suivants :

#### AXE 1 VALLEE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DURABLE, ACTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Agir pour la continuité et le développement des trames verte, bleue, brune et la qualité des paysages :
  - o *Préserver les grands boisements ;*
  - o *Protéger et relier les réservoirs de biodiversité d'intérêt écologique fort ;*
  - o *Promouvoir une nature en ville adaptée, qualitative et favorable à la biodiversité ;*
  - o *Poursuivre un objectif de zéro consommation d'espace naturel, agricole ou forestier ;*
  - o *Valoriser la présence de l'eau, élément qui participe à la qualité du cadre de vie ;*
  - o *Préserver, restaurer et veiller à la qualité des continuités aquatiques et zones humides ;*
  - o *Préserver la trame brune et développer les capacités de production de l'agriculture urbaine ;*
  - o *Améliorer les entrées de ville et du Territoire.*
- Réduire l'empreinte écologique du territoire et amplifier la gestion durable de ses ressources :
  - o *Porter des actions ambitieuses en matière énergétique, conformément au PCAET ;*
  - o *Améliorer la gestion des eaux dans l'existant et dans les projets urbains ;*
  - o *Veiller au bon état et à la consommation raisonnée de la ressource en eau ;*
  - o *Faire de Vallée Sud - Grand Paris le premier Territoire hydrogène du Grand Paris.*
- Penser un urbanisme de haute qualité environnementale
  - o *Maîtriser une urbanisation respectueuse de l'environnement et garante d'un cadre de vie de qualité ;*
  - o *Accompagner l'évolution du bâti existant dans une logique de préservation patrimoniale et de transition énergétique et écologique.*
- Faire des espaces publics des lieux apaisés, supports de biodiversité
  - o *Améliorer la qualité environnementale de l'espace public ;*
  - o *Apaiser les grands axes routiers du Territoire, vecteurs de nuisances et de pollution.*
- Intensifier la mobilité durable
  - o *Favoriser le développement et l'amélioration des réseaux de transports en commun ;*
  - o *Encourager la pratique des mobilités douces, dans le respect des objectifs du PCAET ;*
  - o *Repenser l'utilisation de la voiture sur le Territoire.*
- Œuvrer pour un territoire résilient face au changement climatique, limiter les risques et nuisances
  - o *Réduire la quantité de déchets produits, optimiser leur gestion, leur valorisation et renforcer l'économie circulaire ;*
  - o *Réduire la quantité de déchets produits, optimiser leur gestion, leur valorisation et renforcer l'économie circulaire ;*
  - o *Améliorer la prise en compte des risques technologiques ;*

- *Améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels et anticiper les effets du dérèglement climatique.*
- Développer un urbanisme favorable à la santé
  - *Veiller au développement de projets respectueux de la santé des habitants et usagers du Territoire ;*
  - *Maintenir le positionnement de Vallée Sud - Grand Paris comme territoire de la santé en assurant une offre d'équipements complète, diversifiée et de proximité.*

## AXE 2 VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ACCUEILLANT POUR VIVRE, ÉTUDIER ET TRAVAILLER

- Permettre de bien habiter le territoire a toutes les périodes de la vie
  - *Veiller à l'accueil et au maintien de la population dans sa diversité ;*
  - *Diversifier les typologies de logements ;*
  - *Œuvrer pour une offre de logements accessibles à tous ;*
  - *Limiter les impacts environnementaux liés à la déconstruction et favoriser la reconversion de certains bâtiments ;*
  - *Garantir une bonne qualité environnementale des logements au sein des projets*
  - *Favoriser l'amélioration des logements existants ;*
  - *Assurer l'équilibre social de l'habitat et soutenir la construction de logements sociaux.*
- Faire de Vallée Sud - Grand Paris un territoire d'innovation économique répondant aux grands enjeux de demain
  - *Renforcer l'identité économique du territoire autour de l'enseignement, la recherche, l'innovation, la santé... ;*
  - *Développer des formes d'économie touristique complémentaire ;*
  - *Œuvrer en faveur du rééquilibrage habitat / emploi et développer une ville mixte et vivante comprenant de l'habitat, de l'emploi, des services, ... ;*
  - *Adapter l'offre tertiaire aux nouveaux besoins (télétravail, coworking... ) ;*
  - *Développer la mixité fonctionnelle dans certaines zones d'activités économiques existantes ;*
  - *S'appuyer sur les pôles gare (actuels et futurs) et les grands axes pour le développement de l'activité économique ;*
  - *Maintenir la diversité d'acteurs économiques sur le territoire et développer l'activité économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville.*
- Répondre aux besoins des habitants et améliorer l'offre en équipements
  - *Adapter, améliorer et diversifier l'offre en équipements en fonction des besoins ;*
  - *Développer la vocation culturelle et de loisir du territoire ;*
  - *Encourager la mise en réseau des grands équipements existants ;*
  - *Accompagner le développement du numérique.*
- Conforter l'identité commerciale du territoire autour de cœurs de ville vivants et animés
  - *Dynamiser les centres-villes ;*
  - *Conforter l'armature commerciale et les polarités commerciales existantes ;*
  - *Mieux maîtriser les typologies des commerces qui s'implantent sur le territoire ;*
  - *Accompagner la transition et l'adaptation du commerce aux nouvelles pratiques.*
- Faciliter les mobilités et mieux relier les polarités du territoire
  - *Améliorer la desserte du territoire ;*
  - *Organiser le rabattement vers les modes de transports lourds ;*
  - *Améliorer le maillage ;*
  - *Requalifier les grands axes routiers, vitrine du territoire ;*
  - *Organiser la logistique urbaine à l'aune du e-commerce ;*
  - *Organiser l'ensemble des mobilités sur l'espace public ;*
  - *Promouvoir les mobilités actives.*
- Viser un développement du territoire participant à la qualité de vie des habitants

- *Maîtriser une urbanisation garante du cadre de vie de qualité et promouvoir la ville du quart d'heure ;*
  - *Privilégier une urbanisation le long de certains axes structurants et autour des futures gares ;*
  - *Préserver les quartiers pavillonnaires ;*
  - *Organiser le renouvellement des sites mutables ;*
  - *Améliorer la qualité de l'espace public et conforter l'esprit de village, lieu de convivialité ;*
  - *Adapter les voies aux modes de déplacements utilisés (voiture, transports en commun et mobilités douces) ;*
  - *Structurer l'espace urbain en réduisant les coupures et organisant les liens.*
- Mettre en valeur le patrimoine exceptionnel du territoire, porteur de son identité
    - *Renforcer la protection des patrimoines, fondement d'un cadre de vie qualitatif pour tous ;*
    - *Préserver les secteurs pavillonnaires identifiés ;*
    - *Préserver les vues et perspectives qui apportent respirations et aérations au sein de l'espace urbain.*

Considérant que le Conseil Municipal a été appelé à débattre des orientations générales du PADD du PLUi visées ci-dessus et figurant dans le projet de PADD annexé ;

Considérant que ce débat ne donne pas lieu à un vote ;

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1 :** le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses **PREND ACTE**, conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Vallée Sud - Grand Paris – figurant dans le projet de PADD annexé – s'est tenu en la présente séance.

**Article 2 :** ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Président de Vallée Sud – Grand Paris

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le 11/07/22  
Publication/Affichage le 11/07/22 au 11/09/22  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas-Yves HENRY

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Laurent VAS





**Plan Local**  
**d'Urbanisme**  
**intercommunal**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 092-219200326-20220627-DEL220627\_1-DE

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**



**Vallée Sud**  
Grand Paris

valleesud.fr



**Vallée Sud**  
Grand Paris

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 092-219200326-20220627-DEL220627\_1-DE

## PRÉAMBULE

---

## Contenu et portée juridique du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe les orientations générales portées à l'échelle du Territoire.

Son contenu est fixé par l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° Les orientations générales concernant :

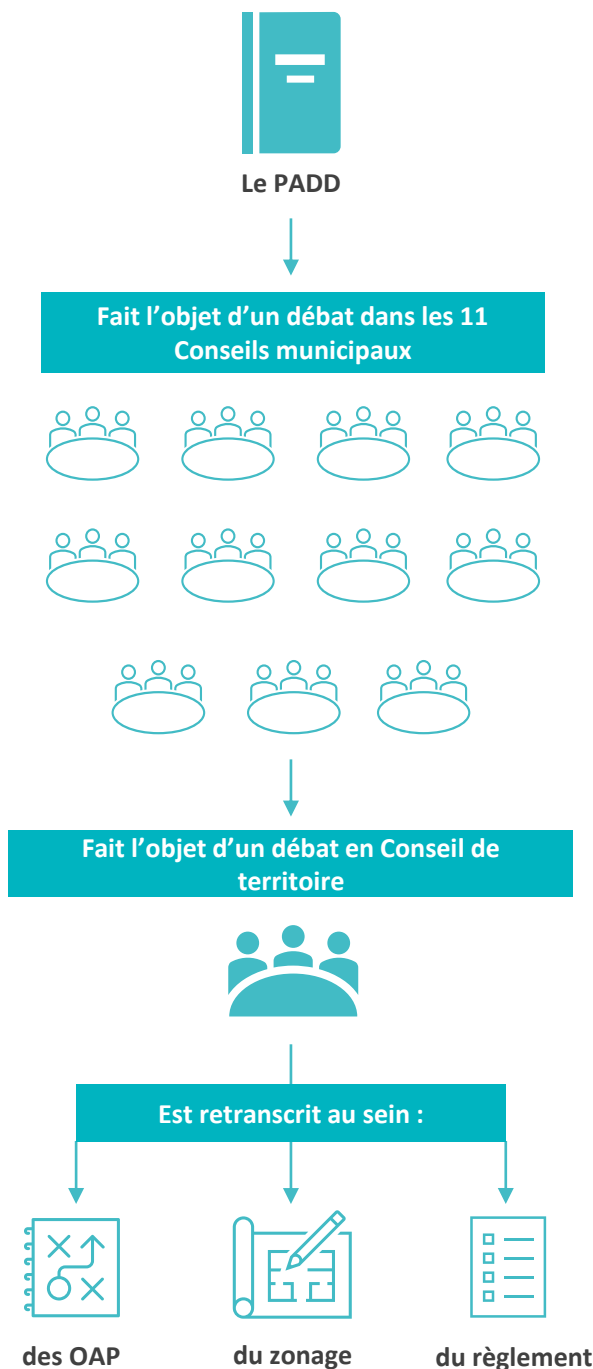
- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des communications numériques,
- le développement économique,
- l'équipement commercial,
- les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Le PADD est transcrit réglementairement au sein du dispositif réglementaire composé :

- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- du zonage,
- du règlement du PLU.

Ce document fait l'objet d'un débat au sein des 11 Conseils municipaux des 11 villes qui composent le territoire de Vallée Sud - Grand Paris ainsi qu'en Conseil de territoire.





## SOMMAIRE

Les enjeux, les ambitions	p 6
Les lignes de forces du PADD	p 7
Les clés de lecture du PADD	p 10

### **AXE 1 : Vallée Sud - Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique**

AGIR POUR LA CONTINUITÉ ET LE DEVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE, BLEUE, BRUNE & LA QUALITÉ DES PAYSAGES	p 12
RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET AMPLIFIER LA GESTION DURABLE DE SES RESSOURCES	p 15
PENSER UN URBANISME DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE	p 16
INTENSIFIER LA MOBILITÉ DURABLE	p 17
ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LIMITER LES RISQUES ET NUISANCES	p 18
DEVELOPPER UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ	p 19

### **AXE 2 : Vallée Sud - Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler**

PERMETTRE DE BIEN HABITER LE TERRITOIRE A TOUTES LES PERIODES DE LA VIE	p 23
FAIRE DE VALLEE SUD – GRAND PARIS UN TERRITOIRE D'INNOVATION ECONOMIQUE REpondANT AUX GRANDS ENJEUX DE DEMAIN	p 24
REpondRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET AMELIORER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS	p 26
CONFORTER L'IDENTITE COMMERCIALE DU TERRITOIRE AUTOUR DE CŒURS DE VILLE VIVANTS ET ANIMES	p 27
FACILITER LES MOBILITES ET MIEUX RELIER LES POLARITES DU TERRITOIRE	p 28
VISER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTICIPANT A LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS	p 30
METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE, PORTEUR DE SON IDENTITE	p 32



**Vallée Sud**  
Grand Paris

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 092-219200326-20220627-DEL220627\_1-DE

## INTRODUCTION

---

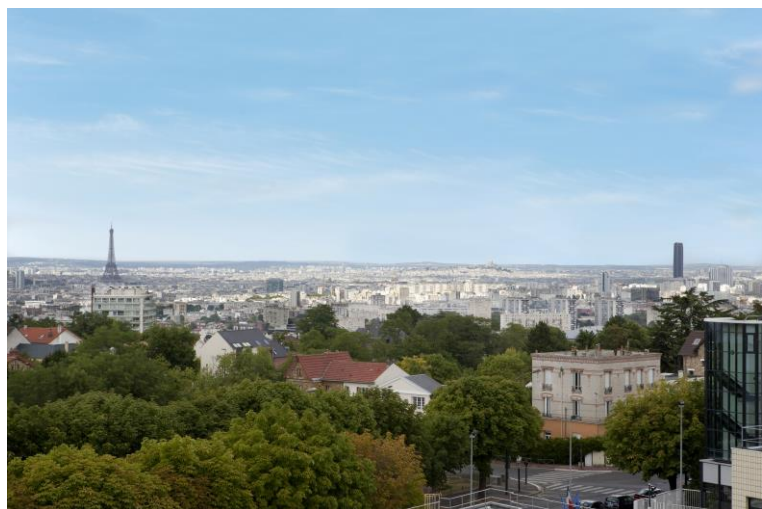
## LES ENJEUX, LES AMBITIONS

### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est l'expression d'un projet de Territoire au sein d'une métropole mondiale

Le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris et les onze communes qui le constituent ont prescrit l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal par une délibération du Conseil de Territoire le 18 décembre 2018.

Ce document de planification urbaine, élaboré en étroite collaboration avec les Maires des 11 villes, vise à asseoir la place du Territoire Vallée Sud - Grand Paris dans le Grand Paris et à porter un projet de territoire offrant à ses habitants et à ses entreprises les meilleures conditions de vie, d'accueil et de développement durable, dans un environnement urbain et paysager de qualité.

Demain, le Territoire sera connecté au reste du Grand Paris grâce à l'entrée en service des nouvelles lignes de transport en commun. Les lignes 15 et 18 du métro offriront en effet un accès direct à de grandes polarités métropolitaines. Il devra donc, encore plus qu'aujourd'hui, affirmer son identité et son positionnement dans la Métropole et la Région Ile-de-France.



Les onze Maires dans le cadre de la réflexion du projet de territoire, ont identifié quatre axes stratégiques de développement territorial communs :

- Améliorer et protéger le cadre de vie ;
- Promouvoir un développement responsable et solidaire du Territoire ;
- Renforcer l'accès à la connaissance, à la création, à la culture et au sport ;
- Imaginer un « Smart Territoire ».

Vallée Sud - Grand Paris, territoire dense et connecté au Nord, s'aère et se verdit au Sud. C'est un territoire pluriel, dont chaque secteur, chaque partie, présente des enjeux spécifiques. Cette diversité de paysages, de formes urbaines, de sociologies, d'activités, est une richesse pour le Territoire. Elle doit être le socle du projet commun, auquel chaque commune contribue.

Le développement du Territoire tiendra compte des densités existantes en préservant l'équilibre des quartiers. Le renouvellement urbain s'organisera selon une logique de projets ambitieux sur des secteurs d'enjeux et dans un objectif d'amélioration de la qualité urbaine et environnementale, toujours au service de l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Face aux défis environnementaux actuels, le PLUi de Vallée Sud - Grand Paris poursuivra un objectif de zéro consommation d'espace naturel, agricole ou forestier.

Le PLUi développe des outils de mise en œuvre des objectifs politiques à l'échelle du Territoire comme à l'échelle locale, au niveau de la commune ou du quartier.



### Un projet commun, des spécificités locales

Le PLUi, tout particulièrement le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exprime la volonté de construire un projet commun qui s'appuie sur la singularité de chacune des onze villes du Territoire. Antony, Bagneux, Bourgnon-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux ont chacune une identité propre, des qualités et des atouts à valoriser.

## LES LIGNES DE FORCE DU PADD

Ce PADD traduit le projet et les ambitions que les 11 Maires de Vallée Sud - Grand Paris portent pour le Territoire.

Les composantes de l'identité du territoire et les atouts de ses communes constituent de véritables points forts à préserver et sur lesquels s'appuyer. Face aux enjeux majeurs de développement et de protection du Territoire, elles constituent des lignes de force du projet de territoire.

- **Valoriser l'identité des communes, porteuse d'un cadre de vie de qualité**
- **Conforter un réservoir de nature et de biodiversité majeur à l'échelle métropolitaine**
- **Asseoir un territoire de culture, de loisirs et de formation**
- **Inscrire l'innovation au service de la transition énergétique et écologique**
- **Construire un territoire favorable à la santé**

Ces lignes de forces, portant les ambitions prioritaires du Territoire, sont déclinées au sein de deux grands axes :

***Vallée Sud – Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique***

***Vallée Sud – Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre et travailler***

## LES LIGNES DE FORCE DU PADD

### VALORISER L'IDENTITE DES COMMUNES, PORTEUSES D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) dispose, de par ses composantes géographiques et historiques, d'un **paysage remarquable et varié** au sein d'une Métropole toujours plus dense. À travers le PLUi, Vallée Sud - Grand Paris entend ainsi préserver la **richesse et la diversité patrimoniale et paysagère** de son territoire. Cet objectif passe par la protection de grands éléments patrimoniaux et paysagers au rayonnement supra-territorial, par la valorisation des centres historiques, la préservation des tissus pavillonnaires ou encore la **mise en valeur des vues remarquables** depuis les points hauts du territoire. Il s'agit ainsi d'**affirmer l'identité urbaine de chaque ville**, facteur de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de Vallée Sud - Grand Paris.

Avec la mise en valeur de ses centres-villes animés rassemblant commerces et services, équipements et espaces publics de convivialité, Vallée Sud - Grand Paris souhaite également **conforter son identité de « ville de la proximité »**.

Vallée Sud - Grand Paris n'accueille pas de grand centre commercial d'échelle régionale : le territoire a en effet fait le choix de favoriser l'échelle de la vie quotidienne en confortant et en développant les polarités commerciales de proximité, de quartier, et en dynamisant ses cœurs de ville. VSGP se démarque ainsi dans une aire urbaine où les grands centres commerciaux se sont fortement développés ces dernières décennies.

C'est en s'appuyant sur ces forces ainsi que sur un cadre de vie de qualité que le Territoire Vallée Sud - Grand Paris entend définir la ville de demain. Une ville animée, mixte et vivante, axée sur la **vie locale**.

### CONFORTER UN RESERVOIR DE NATURE ET DE BIODIVERSITE MAJEUR A L'ECHELLE METROPOLITAINE

Le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris compte parmi les plus riches de la Métropole en espaces verts, et offre ainsi à ses habitants **un cadre de vie qu'il est essentiel de préserver, valoriser et développer**. La présence de **grands boisements** tels que le bois de Clamart, la Forêt domaniale de Verrières, le parc de la Vallée-aux-Loups, le Domaine départemental de Sceaux sont non seulement des espaces de respiration pour les usagers du territoire, mais également des **supports de biodiversité** d'une grande richesse. Ils participent, en lien avec les différents espaces verts publics, les jardins privés, les espaces de promenades, les arbres en milieux urbains du territoire, à la formation d'une couverture végétale qu'il convient d'étendre et d'entretenir.

**Donner plus de place à l'eau par le renforcement de la trame bleue** est aussi un enjeu majeur de ce PLUi. Le Territoire et ses communes portent le projet de rouvrir la Bièvre et d'autres cours d'eau et de réintroduire des espaces en eau au sein des futurs lieux de vie, de convivialité mais également d'habitat du territoire.

Cette ambition s'accompagne de réflexions qui ont été engagées sur les questions de **la trame brune\*** ou encore de **la trame noire\*** et que le PLUi intègre.

L'ensemble de ces projets et réflexions porte un enjeu de renouvellement de la biodiversité locale, mais également de **bien-être en ville**.

Au-delà de la préservation des réservoirs de biodiversité, la recherche d'une qualité environnementale dans tous les projets et au sein même de l'existant est au centre des ambitions de Vallée Sud - Grand Paris.

**Trame brune\*** : continuité des sols organiques (pleine terre) et de leur vie biologique.

**Trame noire\*** : réseau écologique propice à la vie nocturne. L'objectif est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

## LES LIGNES DE FORCE DU PADD

### ASSEOIR UN TERRITOIRE DE CULTURE, DE LOISIRS ET DE FORMATION

De nombreuses communes de Vallée Sud - Grand Paris accueillent depuis longtemps des établissements universitaires et d'enseignement supérieur, pour certains de renommée nationale voire internationale, tandis que d'autres communes voient s'implanter de nouveaux centres de formation. Cette attractivité est à conforter afin de faire de Vallée Sud - Grand Paris un territoire accueillant **pour l'enseignement et de la recherche** et d'offrir des conditions de travail optimales pour les chercheurs et étudiants. Vallée Sud - Grand Paris entend, à travers son PLUi, **favoriser le lien entre les activités de recherche, l'innovation, la santé, et l'enseignement et la formation.**

Au-delà du rayonnement universitaire, un enjeu de maillage et d'**accès à l'éducation, au sport et à la culture** est porté par le Territoire. Le PLUi devra ainsi faciliter la **mise en réseau et l'utilisation par le plus grand nombre** des équipements culturels, sportifs et de loisirs. Il devra également donner la place à l'expression artistique dans la ville, par le biais de lieux de création et d'expression renouvelés. Il s'agira de mettre en avant la richesse et la complémentarité de tout ce que le territoire peut offrir dans ces domaines.

### INSCRIRE L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Vallée Sud - Grand Paris s'est fixé une feuille de route en matière de transition environnementale à travers l'adoption d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Vallée Sud - Grand Paris s'inscrit dans une démarche de développement durable axée sur l'innovation. Le PLUi porte des **ambitions fortes en matière de sobriété énergétique et d'innovation**, de réduction des émissions polluantes ou encore d'optimisation des énergies issues des ressources du territoire comme en matière de géothermie.

Pour aller plus loin dans cet engagement, Vallée Sud - Grand Paris entend être **le premier Territoire hydrogène du Grand Paris.**

Le PLUi a ainsi pour objectif de décliner ces engagements forts, afin de répondre aux **défis environnementaux** de notre époque. Il s'agira de porter un **urbanisme résilient** face aux **risques naturels** et aux effets du dérèglement climatique. De même, le **PLUi traduira les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** fixés par le Schéma Directeur Régional Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E, en cours de réalisation) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain.

### CONSOLIDER UN ECOSYSTEME FAVORABLE A LA SANTÉ

La question de la santé est aujourd'hui un enjeu majeur, que le territoire souhaite mettre au cœur de son projet, tout particulièrement au sein de milieux urbains denses. Le maintien d'équipements structurants de santé doit s'accompagner par le développement d'un écosystème économique et de formation autour de la recherche, de la santé et de l'innovation, comme la création de Vallée Sud Bio Parc.

De manière complémentaire, et en lien avec l'ambition de faire de Vallée Sud - Grand Paris un **territoire de la proximité**, il est indispensable de répondre aux besoins des habitants en développant une offre d'établissements de santé de proximité complète et diversifiée.

Au-delà du niveau d'équipements, la prise en compte de la santé des habitants passe par une politique globale d'aménagement et d'urbanisme produisant un cadre de vie agréable et reposant ayant pour ambition de **réduire l'impact environnemental du territoire**, les émissions polluantes et les nuisances.

Enfin, il s'agit de développer les actions favorables à la santé et au bien-être des habitants portées à l'échelle du Territoire, et notamment de **faciliter la pratique des mobilités actives, l'accessibilité aux espaces verts, la qualité de l'habitat ou encore la promotion du sport et de la culture.**



## LES CLES DE LECTURE DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se structure autour de deux grands *axes*. Des **objectifs** découlent de ces *axes* et se déclinent en **orientations** qui développent le projet autour des grandes thématiques du PADD (habitat, écologie urbaine, développement économique, déplacements et mobilités, aménagement et urbanisme) et qui sont traduites dans les orientations d'aménagement et de programmation et/ou le règlement écrit et graphique.

Des actions illustrent, à titre informatif, ces orientations.

Une cartographie par axe localise les orientations nécessitant d'être spatialisées.

## LES AXES DU PADD

### ***Axe 1 : Vallée Sud - Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique***

À travers ses forêts, ses parcs (Domaine départemental de Sceaux, Vallée-aux-Loups...), ses grandes emprises plantées et paysagères (coulée verte) jusqu'aux squares et jardins privés de grandes résidences ou de quartiers pavillonnaires, Vallée Sud - Grand Paris est un territoire « vert », en particulier dans sa partie sud.

En s'appuyant sur ce potentiel, le PLUi contribue à renforcer l'offre de nature en ville, dans les espaces publics ou privés, amplifier la transition écologique, renforcer la trame verte et bleue et préserver la biodiversité sur l'ensemble du Territoire. Il s'adosse au Plan Climat Air Energie Territorial pour favoriser la végétalisation des espaces, lutter contre les îlots de chaleur, améliorer la résilience du Territoire face aux changements climatiques, développer des actions ambitieuses dans des domaines comme l'énergie verte et l'hydrogène ou encore conforter l'émergence d'une agriculture urbaine de proximité. Il traite également de la santé et du bien-être en ville.

La prise en compte des risques, la diminution de l'exposition des populations aux nuisances et l'amélioration de la qualité de l'air guident la démarche globale du PLUi.

### ***Axe 2 : Vallée Sud - Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre et travailler***

S'appuyant sur une structure urbaine composée d'un maillage de polarités de proximité, Vallée Sud - Grand Paris entend promouvoir un développement équilibré et cohérent, renforçant les services à la population et axé sur la préservation du cadre de vie et de l'identité de chacune des villes qui composent le Territoire.

L'objectif est d'axer le développement sur certains secteurs identifiés du territoire, dans le cadre de projets urbains mettant en œuvre l'ambition d'un développement durable. Il s'agit de répondre aux besoins de la population en matière d'offre de logements, de services, d'équipements, d'espaces publics et d'espaces verts et de développement économique, tout en permettant la mise en valeur ou la requalification de ces secteurs.

Chaque projet de développement doit permettre une amélioration du cadre de vie des acteurs et habitants du territoire, tout en préservant les identités locales à travers son patrimoine bâti et paysager.



**Vallée Sud**  
Grand Paris

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 092-219200326-20220627-DEL220627\_1-DE

## ***AXE 1 : Vallée Sud - Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique***





## AGIR POUR LA CONTINUITÉ ET LE DEVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE, BLEUE, BRUNE & LA QUALITÉ DES PAYSAGES

### Préserver les grands boisements

- Préserver les forêts et les grandes masses vertes, constitutives du grand paysage du territoire, bénéfiques en termes de santé et supports de biodiversité.
- Produire des aménagements à l'interface entre les boisements et le tissu urbain, afin de préserver et de renforcer la qualité paysagère et le fonctionnement écologique de ces espaces.
- Faciliter l'accès aux grands boisements et grandes masses vertes du territoire (Bois de Clamart, Forêt domaniale de Verrières, Domaine départemental de Sceaux, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups) pour tous les habitants et les visiteurs, notamment par des cheminements doux.



*Coulée verte (Source Even Conseil)*

### Protéger et relier les réservoirs de biodiversité d'intérêt écologique fort

- Connecter les réservoirs de nature sur le territoire en :
  - Saisissant l'opportunité de projets de développement urbains et économiques pour restaurer des corridors écologiques et créer des espaces relais de bonne qualité écologique
  - Préservant la fonction de la Coulée verte de poumon vert, continuité écologique et corridor de biodiversité
  - Amorçant la création d'une seconde Coulée Verte Est-Ouest, support de biodiversité et de mobilités
  - Tirant parti des abords d'infrastructures de transport comme le RER B ou les voies ferrées ainsi que des voies de circulations douces pour préserver ou créer des corridors écologiques
  - En favorisant la perméabilité écologique des futures infrastructures de transport
  - Plus généralement, en confortant et en maillant les cheminements doux
- Œuvrer en faveur de la préservation des habitats floristiques et faunistiques et de la limitation des obstacles aux déplacements des espèces.
- Prendre en compte la biodiversité à l'échelle intercommunale.



*Malakoff*



*Châtenay-Malabry*

## AGIR POUR LA CONTINUITÉ ET LE DEVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE, BLEUE, BRUNE & LA QUALITÉ DES PAYSAGES

### Promouvoir une nature en ville adaptée, de qualité et favorable à la biodiversité

- Préserver la présence d'espaces verts privés (jardins, grandes résidences, équipements, entreprises...), de cœurs d'îlots, d'arbres de haute tige, qui participent au paysage vert et arboré du Territoire.
- Développer des espaces verts de proximité sur le territoire.
- Valoriser et protéger l'arbre en ville, qui participe pleinement de la qualité du cadre de vie et à la réduction des effets d'îlot de chaleur urbain ainsi que dans les projets urbains.
- Développer et diversifier l'offre de nature en ville, via une présence des différentes strates de végétaux.
- Renforcer et créer des espaces favorables à la biodiversité via une végétalisation de qualité :
  - Développer des aménagements créant des « rues-jardins »,
  - Adapter les manières de végétaliser la ville selon les spécificités de chaque secteur (espaces de pleine terre, toitures végétalisées, murs, pieds d'arbres...) et penser différemment la trame verte en milieu dense afin d'adapter les aménagements à l'environnement urbain.
- Identifier des potentiels de renaturation dans le tissu urbain existant et dans les projets urbains.

### Poursuivre un objectif de zéro consommation d'espaces naturel, agricole ou forestier.





## AGIR POUR LA CONTINUITÉ ET LE DEVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE, BLEUE, BRUNE & LA QUALITÉ DES PAYSAGES

### Valoriser la présence de l'eau, élément qui participe à la qualité du cadre de vie

- Favoriser la réouverture des cours d'eau (la Bièvre, ...).
- Valoriser et conforter la présence de l'eau dans la ville, dans les paysages, dans l'espace public, au sein des projets comme moyen de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

### Préserver, restaurer et veiller à la qualité des continuités aquatiques et zones humides

- Préserver les zones humides du territoire.
- Favoriser l'amélioration de la qualité des eaux de la Bièvre et de ses affluents, afin de permettre l'accueil de la biodiversité.
- Encourager les projets urbains permettant la restauration ou la création de continuités aquatiques, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

### Préserver la trame brune et développer les capacités de production de l'agriculture urbaine

- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Promouvoir la désimperméabilisation des sols qui contribuera à améliorer leur fonctionnalité écologique.
- Préserver dans la mesure du possible la pleine terre existante.
- Développer des projets de reconquête d'espaces perméables, de renaturation pour renforcer la trame brune au sein des projets urbains, sur les espaces publics ou privés.
- Développer des espaces dédiés à l'agriculture urbaine ou aux jardins partagés, favorables aux circuits courts et à la qualité de l'alimentation, dans le tissu urbain existant et dans les projets.



*Quartier Panorama à Clamart  
(Source : Hervé Abbadie)*



*Bagneux*

### Améliorer les entrées de ville et du Territoire

- Marquer les entrées de territoire de Vallée Sud - Grand Paris et améliorer les perceptions de ces entrées depuis l'extérieur du territoire.
- Rendre plus qualitatives les transitions entre les communes du Territoire.

## RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET AMPLIFIER LA GESTION DURABLE DE SES RESSOURCES

### Porter des actions ambitieuses en matière énergétique, conformément au PCAET

- Réduire la consommation énergétique du Territoire.
- Poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux actions contenues dans le Plan Climat Air et Énergie territorial (PCAET).
- Favoriser l'intermodalité, notamment en matière de transports en commun, pour renforcer la part des moyens de déplacement moins polluants.
- Optimiser la production d'énergies renouvelables localement (réseau de chaleur, chaufferie biomasse, géothermie ...).
- Favoriser un mix énergétique diversifié pour les constructions du territoire incluant notamment l'énergie géothermique, le solaire photovoltaïque et thermique.
- Encourager le raccordement et l'interconnexion des réseaux de chaleur.
- Protéger les populations, et particulièrement les populations sensibles aux épisodes caniculaires, via des constructions et aménagements sur les principes du bioclimatisme.
- Limiter la présence des îlots de chaleur urbains dans le cadre des nouveaux aménagements et préserver, renforcer ou créer des îlots de fraîcheur (espaces végétalisés, présence de l'eau...).
- Favoriser la rénovation énergétique du parc bâti de logements anciens et des bâtiments du tertiaire.
- Inciter à la construction de bâtiments plus performants, bas carbone, économes en énergie en ayant recours aux matériaux biosourcés et géosourcés notamment.



### Veiller à la consommation raisonnée de la ressource en eau

- Anticiper l'évolution des besoins en eau potable, tout en poursuivant les efforts en matière d'économie d'eau.
- Favoriser les actions et projets favorables en termes d'économie d'eau potable et de récupération des eaux de pluie à la parcelle.

### Améliorer la gestion des eaux dans l'existant et dans les projets urbains

- Améliorer la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour lutter contre le risque d'inondation en tendant vers l'absence de rejet, en synergie avec les actions du SAGE de la Bièvre.
- Poursuivre l'amélioration des réseaux d'assainissement en lien avec le futur Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales.
- Veiller au bon dimensionnement des réseaux.

### Faire de Vallée Sud - Grand Paris le premier Territoire hydrogène du Grand Paris

- Porter des ambitions fortes en matière de production d'énergie verte et d'hydrogène.
- Accueillir un démonstrateur écologique à Châtenay-Malabry, où sera installée la première station hydrogène du Territoire, ainsi qu'à Bagneux.



## PENSER UN URBANISME DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

### Maîtriser une urbanisation respectueuse de l'environnement et garante d'un cadre de vie de qualité

- Porter une ambition environnementale forte pour tous les projets.
- Promouvoir les projets de construction durables.
- Organiser l'urbanisation le long des axes principaux et dans le périmètre des futures gares du Grand Paris Express en encourageant la mixité fonctionnelle.
- Préserver les secteurs pavillonnaires identifiés pour leur rôle dans la trame verte et brune du territoire.

### Accompagner l'évolution du bâti existant dans une logique de préservation patrimoniale et de transition énergétique et écologique

- Organiser le renouvellement des sites mutables et/ou à requalifier, en permettant le développement d'opérations mixtes.
- Préserver la qualité architecturale du bâti ancien du territoire tout en permettant sa rénovation énergétique et sa végétalisation.



Châtillon



Hôtel de Ville - Montrouge

## FAIRE DES ESPACES PUBLICS DES LIEUX APAISÉS, SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ

### Améliorer la qualité environnementale de l'espace public

- Repenser la place de la voiture dans les espaces de rencontres, pour donner plus de place aux piétons et aux cyclistes.
- Renaturer des espaces publics (végétalisation, désimperméabilisation...), pour en faire des espaces agréables et des espaces relais de la biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur urbains.
- Exploiter le potentiel de désimperméabilisation du territoire.

### Apaiser les grands axes routiers du Territoire, vecteurs de nuisances et de pollution

- Poursuivre la réflexion sur l'évolution du périphérique de Paris vers un boulevard plus urbain favorisant d'autres modes de déplacements.
- Adapter les voies aux mobilités alternatives à la voiture en lien avec l'évolution des pratiques.
- Préserver et développer des zones de silence et d'espaces calmes notamment par le développement d'espaces verts.

## INTENSIFIER LA MOBILITÉ DURABLE

### Favoriser le développement et l'amélioration des réseaux de transports en commun

- Porter le développement et le prolongement de plusieurs lignes de transport en commun structurantes pour offrir de nouvelles alternatives à la voiture :
  - le métro ligne 4 avec le prolongement jusqu'à Robinson puis jusqu'à Châtenay-Malabry (en interconnexion avec le tramway T10),
  - les tramways T6 jusqu'aux Portes de Paris et T10 jusqu'à la gare de Clamart.
- Optimiser le maillage et la desserte du réseau de bus, notamment en organisant le rabattement vers les modes de transports lourds.
- Développer le maillage du réseau bus pour mailler tout le territoire et notamment les quartiers les moins bien desservis.
- Soutenir le développement de transports innovants notamment de transports à zéro émission (hydrogène, etc).



Bus Paladin

### Encourager la pratique des mobilités douces, dans le respect des objectifs du PCAET

- Veiller à la complémentarité du maillage de circulations douces avec le réseau de transports en commun actuel et futur.
- Développer les cheminements piétons de qualité (désimperméabilisés et plantés) et mailler le territoire en favorisant les continuités piétonnes.
- Encourager la pratique du vélo.
- Améliorer les accès aux grands espaces verts.



Gare RER B - Antony

### Repenser l'utilisation de la voiture sur le Territoire

- Valoriser les véhicules non polluants (stationnement des véhicules hybrides rechargeables et électriques, bornes de recharge...).
- Développer le covoiturage et l'autopartage.
- Encourager la diminution de la place de la voiture sur le territoire, en priorité dans les zones denses et selon la desserte en transports en commun, lorsque cela est possible.



Ligne 13 - Malakoff



## ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LIMITER LES RISQUES ET NUISANCES

### Réduire la quantité de déchets produits, optimiser leur gestion, leur valorisation et renforcer l'économie circulaire

- Poursuivre la réduction de la production de déchets en assurant notamment une meilleure gestion des déchets alimentaires, notamment en évitant le gaspillage et en développant la collecte des bio-déchets.
- Améliorer la gestion des déchets :
  - En prévoyant le déploiement du tri sélectif,
  - En développant la collecte sélective via des bornes d'apport volontaire,
  - En étendant le système de collecte des encombrants à la demande,
  - En améliorant l'accessibilité des déchetteries.
- Dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement et au travers de lieux dédiés à la valorisation de la matière, développer l'économie circulaire (réemploi, recyclage des matériaux, recyclerie, ressourcerie...).
- Améliorer l'intégration paysagère des dispositifs de collecte.

### Poursuivre la réduction des émissions polluantes et des nuisances

- Protéger et améliorer la qualité de l'air.
- Préserver les secteurs de calme au sein du tissu urbain.
- Agir sur les sources des nuisances sonores en particulier celles liées au trafic routier, en pacifiant les axes urbains les plus bruyants et en incitant à la diminution des déplacements impactants.
- Accompagner l'évolution des technologies et de leurs infrastructures émettrices de champs électromagnétiques, notamment par des projets d'enfouissement des lignes à très haute tension (Antony, Clamart, Le Plessis-Robinson).
- Atténuer les pollutions lumineuses dans un objectif de restaurer la "trame noire".

### Améliorer la prise en compte des risques technologiques

- Intégrer les risques technologiques liés aux sites industriels (SEVESO), aux ICPE et au transport de matières dangereuses.



### Améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels et anticiper les effets du dérèglement climatique

- Mettre en œuvre des projets urbains vertueux et résilients, favorisant la transition énergétique et anticipant les conséquences du dérèglement climatique.
- Garantir le développement d'une biodiversité prenant en compte les effets du dérèglement climatique.
- Prendre en compte les risques liés aux espèces floristiques invasives en privilégiant la plantation d'espèces locales.
- Poursuivre la veille et la prise en compte dans les projets des risques d'inondation, afin d'en limiter la vulnérabilité.
- Prendre davantage en compte des risques liés aux aléas naturels comme les mouvements de terrain qui s'accroissent dans le contexte de changement climatique.
- Prendre en compte les risques liés à la présence d'anciennes carrières.

## DEVELOPPER UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

### Veiller au développement de projets respectueux de la santé des habitants et usagers du Territoire

- Evaluer et maîtriser l'exposition aux nuisances sonores dans les nouvelles constructions (mixité d'usage, positionnement des aménagements, bande inconstructible...).
- Porter une attention particulière à l'orientation des constructions dans les nouvelles constructions.

### Maintenir le positionnement de Vallée Sud - Grand Paris comme territoire de la santé en assurant une offre d'équipements complète, diversifiée et de proximité

- Donner les conditions du maintien et du développement des équipements structurants de santé (hôpitaux...).
- Développer l'offre d'établissements de santé.
- Favoriser l'implantation des activités liées à la médecine de proximité et aux professions paramédicales, complémentaire des grands établissements de santé.







Vallée Sud  
Grand Paris

# AXE 1 VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DURABLE, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

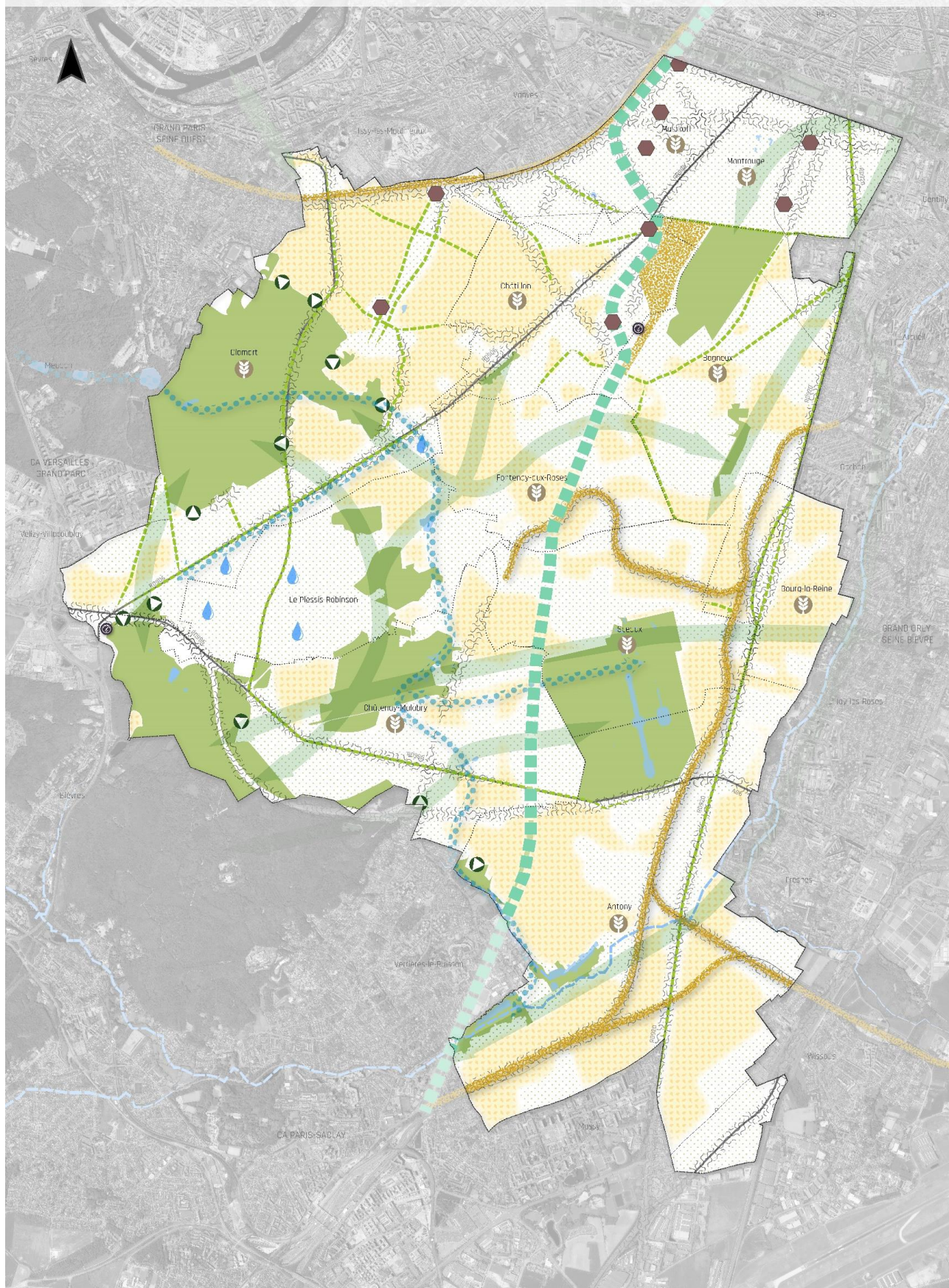
Envoyé en préfecture le 11/07/2022,  
Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 092-219200326-20220627-DEL220627\_1-DE





## Vallée Sud - Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique










## CARTOGRAPHIE






### Préserver les principaux espaces naturels du territoire

-  Préserver les forêts et les grandes masses vertes, constitutives du grand paysage du territoire, bénéfiques en termes de santé et supports de biodiversité.
-  Valoriser et conforter la présence de l'eau, élément vecteur de qualité du cadre de vie et porteur de bien-être en ville.
-  Valoriser et conforter la présence de l'eau au sein des projets.
-  Améliorer la qualité des eaux de la Bièvre et favoriser la réouverture des cours d'eau (la Bièvre, ...)



### Protéger et relier les réservoirs de biodiversité d'intérêt écologique fort

-  Veiller à végétaliser et désimpermeabiliser les espaces supports de liens entre les parcs et espaces verts.
-  Tirer parti des abords d'infrastructures de transport comme le RER B ou les voies ferrées pour développer des espaces supports de biodiversité.
-  Travailler sur la mise en réseau des mares et espaces en eau, et en faire un marqueur de l'identité du Territoire.
-  Préserver la fonction de poumon vert de la Coulée verte, continuité écologique et corridor de biodiversité.
-  Faciliter l'accès aux grands boisements du territoire pour tous les habitants et les visiteurs, notamment par des cheminements doux.

### Promouvoir une nature en ville adaptée, qualitative et favorable à la biodiversité

-  Préserver la présence de jardins, d'espaces verts privés, de cœurs d'îlots qui participe au paysage vert et arboré du Territoire.
-  Communes concernées par le développement d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés, favorable aux circuits courts et à la qualité de l'alimentation, dans le tissu urbain existant et dans les projets.  
*(Localisation indicative)*
-  Favoriser la renaturation d'espaces publics, et accentuer leur perméabilité
-  Adapter les manières de végétaliser la ville selon les spécificités de chaque secteur (toitures végétalisées, murs, pieds d'arbres...)
-  Favoriser la renaturation d'axes structurants du territoire

### Faire de Vallée Sud - Grand Paris le premier Territoire hydrogène du Grand Paris

-  Accueillir un démonstrateur écologique à Châtenay-Malabry, où sera installée la première station hydrogène du Territoire, ainsi qu'à Bagneux.
-  **Agir sur les sources des nuisances sonores**

*Localisation indicative*





**Vallée Sud**  
Grand Paris

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 092-219200326-20220627-DEL220627\_1-DE

## ***AXE 2 : Vallée Sud - Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler***



*Marché – Le Plessis-Robinson*

## PERMETTRE DE BIEN HABITER LE TERRITOIRE A TOUTES LES PERIODES DE LA VIE

### Veiller à l'accueil et au maintien de la population dans sa diversité

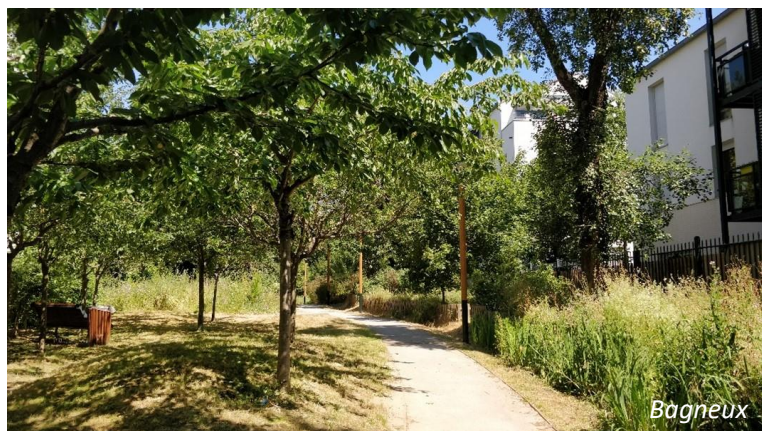
- Favoriser la possibilité d'un parcours résidentiel complet et inclusif sur le Territoire intégrant des formes variées de logement susceptibles de répondre à tous les besoins de la population (logement social locatif et en accession, bail réel solidaire, habitat participatif, concept de « co-living »...).
- Veiller au développement d'une part suffisante de logements destinée aux familles (privés et sociaux) afin de permettre le maintien de celles-ci sur le Territoire.
- Développer l'offre à destination des personnes âgées (EHPAD, résidences seniors...) dans les secteurs tendus.
- Développer ponctuellement l'offre à destination des étudiants/chercheurs en lien avec les pôles d'enseignement et de recherche du territoire.
- Proposer une offre de logements adaptée à différents types de handicap.

### Diversifier les typologies de logements

- Développer le logement intermédiaire alternative au logement privé et au logement social.
- Diversifier les tailles de logements.
- Favoriser la production de logements innovants, évolutifs et modulables au gré du parcours de vie des habitants.
- Offrir des logements de qualité, agréables à vivre, y compris dans l'existant lorsque cela est possible : espaces extérieurs (jardins, balcons...), caves...

### Cœuvrer pour une offre de logements accessibles à tous

- Permettre aux ménages les plus modestes de s'installer sur le Territoire.
- Mettre en place des outils favorisant l'accession à la propriété et développer l'accession sociale à la propriété.



### Limitier les impacts environnementaux liés à la déconstruction et favoriser la reconversion de certains bâtiments

- Permettre la reconquête et la reconversion du bâti.
- Permettre la transformation de bureaux vacants en logements quand c'est techniquement faisable et dans les secteurs adaptés.

### Garantir une bonne qualité environnementale des logements au sein des projets

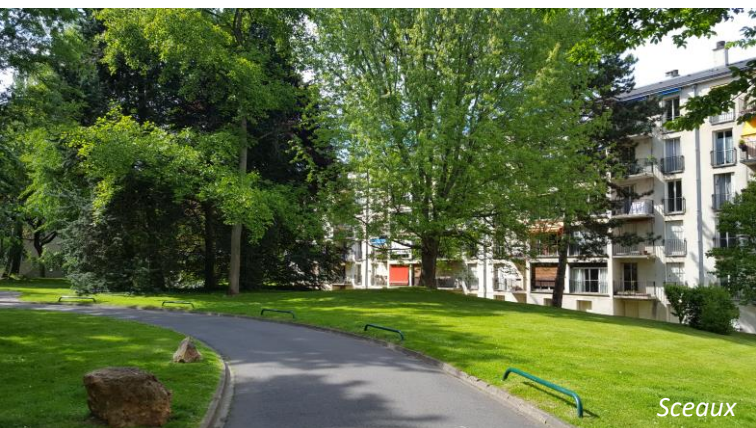
- Veiller au développement de projets vertueux en termes de performance énergétique (isolation, etc.) et au travers de l'utilisation de matériaux biosourcés.

### Favoriser l'amélioration des logements existants

- Lutter contre l'habitat indigne.
- Faciliter l'adaptation des logements pour répondre aux besoins liés au grand âge et au handicap.
- Permettre l'évolution, l'amélioration (confort, performance énergétique) des logements existants et favoriser, lorsque c'est possible, la rénovation, réhabilitation des logements anciens.

### Assurer l'équilibre social de l'habitat et soutenir la construction de logements sociaux

- Cœuvrer en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation du parc social.
- Renouveler le parc de logements sociaux vieillissants par des opérations de reconstruction.
- Renforcer la mixité sociale dans certains secteurs.
- Diversifier les typologies de logements sociaux.
- Veiller au bon équilibre du parc social sur l'ensemble du territoire.





## FAIRE DE VALLEE SUD – GRAND PARIS UN TERRITOIRE D'INNOVATION ECONOMIQUE REpondant AUX GRANDS ENJEUX DE DEMAIN

### Renforcer l'identité économique du territoire autour de l'enseignement, la recherche, l'innovation, la santé...

- S'appuyer sur la présence de grands établissements de santé pour développer les secteurs économiques liés au médico-social.
- Développer la filière des hautes technologies, de la recherche et de l'innovation.
- Prendre en compte les besoins futurs en locaux d'enseignement et de recherche.
- Favoriser l'implantation ou le maintien de structures d'enseignement participant au maillage de l'offre universitaire et d'enseignement supérieur de Vallée Sud - Grand Paris (en lien avec l'économie locale, l'art, l'innovation dans le développement durable...).
- Faire le lien entre les activités d'enseignement et de formation et les petites entreprises innovantes.
- Conforter et créer des pôles économiques sur le territoire :
  - Créer un écoquartier tertiaire sur le site de la Faculté de Pharmacie à Châtenay-Malabry,
  - Conforter le CEA, l'IRSN et le Bioparc à Fontenay-aux-Roses,
  - Développer l'activité tertiaire sur le site des Mathurins à Bagneux.



### Développer des formes d'économie touristique complémentaire

- Valoriser le positionnement de Vallée Sud - Grand Paris comme un territoire au cadre de vie de qualité, aux portes de Paris et des grands pôles économiques du Grand Paris dans le cadre du tourisme d'affaire.
- Développer le secteur du tourisme, notamment le « tourisme vert », en s'appuyant sur la qualité patrimoniale et paysagère du territoire.



## FAIRE DE VALLEE SUD UN TERRITOIRE D'INNOVATION ECONOMIQUE REpondant AUX GRANDS ENJEUX DE DEMAIN

**Œuvrer en faveur du rééquilibrage habitat / emploi et développer une ville mixte et vivante comprenant de l'habitat, de l'emploi, des services,...**

- Privilégier un rééquilibrage habitat / emploi dans les projets, afin de développer une ville mixte et de limiter les déplacements polluants.
- Accompagner le développement des petites et moyennes entreprises (PME) sur le territoire.
- Veiller à conserver une place pour des activités artisanales, de production et de logistique urbaine.
- Maintenir des petits sites de production et d'innovation.
- Favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire et accompagner l'implantation de ce type d'activités.
- Permettre l'implantation de nouvelles structures d'accueil adaptées et pouvant évoluer en cas de changement d'usage.

**Adapter l'offre tertiaire aux nouveaux besoins (télétravail, coworking...)**

- Tenir compte du développement du télétravail dans les nouvelles offres de bureaux.
- Développer une offre alternative aux locaux tertiaires (espaces de coworking, accueil de pépinières d'entreprises, de structures associatives, de start up...).

**Développer la mixité fonctionnelle dans certaines zones d'activités économiques existantes**

- Requalifier et optimiser les zones d'activités économiques.
- Réemployer les locaux vacants des zones industrielles pour de l'activité artisanale.

**S'appuyer sur les pôles gare (actuels et futurs) et les grands axes pour le développement de l'activité économique**

- Renforcer l'activité économique, la développer à proximité des pôles de gare actuels et futurs ou le long de certains axes routiers structurants.



**Maintenir la diversité d'acteurs économiques sur le territoire et développer l'activité économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville**

- Accueillir de nouvelles entreprises dans un parc immobilier de qualité, sur un territoire accessible et au cadre de vie agréable.
- Développer la mixité fonctionnelle en gardant une place pour les activités dans les quartiers.
- Œuvrer pour une maîtrise du prix du foncier afin de permettre aux entreprises de rester, se développer ou s'implanter sur le territoire.



## REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET AMELIORER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS

### Adapter, améliorer et diversifier l'offre en équipements en fonction des besoins

- Adapter l'offre d'équipements à l'évolution démographique.
- Adapter les équipements actuels aux usages et besoins et réhabiliter les équipements qui le nécessitent.
- Répondre au besoin d'implantation de nouveaux équipements, notamment au sein des projets d'aménagement, et sur l'ensemble du territoire.

### Développer la vocation culturelle et de loisir du territoire

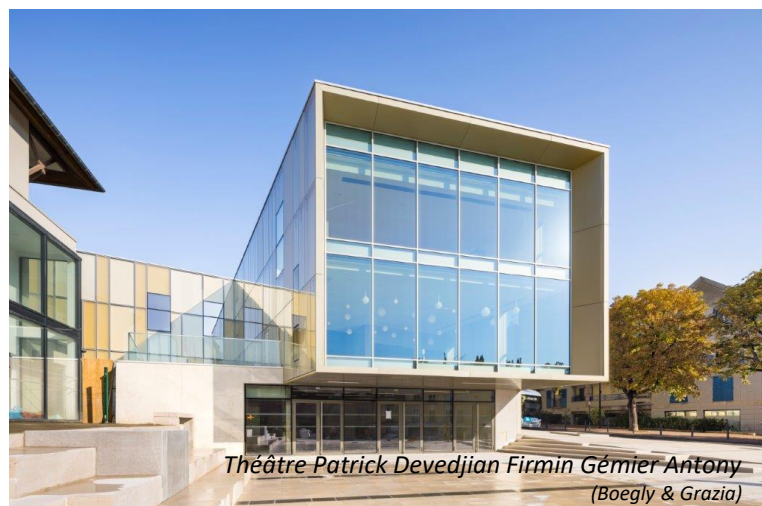
- S'appuyer sur le riche réseau d'équipements culturels du territoire (cinémas, théâtres, musées, lieux d'exposition, etc.) pour y conforter la place de la culture.
- Développer la vocation culturelle, patrimoniale et touristique de lieux emblématiques.
- Faire de la Coulée verte un axe support de loisirs et de culture.
- Favoriser l'émergence de pôles culturels.

### Encourager la mise en réseau des grands équipements existants

- Organiser la complémentarité de l'offre des équipements du territoire (développement des échanges et des potentiels de mutualisation...).
- Favoriser l'implantation d'un campus ouvert sur les sites de la faculté dentaire de Montrouge et de la faculté Descartes à Malakoff.
- Promouvoir la pratique du sport en s'appuyant sur les infrastructures sportives existantes et en développant des lieux de proximité.

### Accompagner le développement du numérique

- Rendre la ville «intelligente» en l'équipant d'infrastructures innovantes : open data, création de services liés aux usages du numérique,...
- Permettre un accès au numérique pour tous, en garantissant une couverture (fibre et mobile) optimale du territoire.



## CONFORTER L'IDENTITE COMMERCIALE DU TERRITOIRE AUTOUR DE CŒURS DE VILLE VIVANTS ET ANIMES

### Dynamiser les centres-villes

- Créer ou aménager des « places de village ».
- Lier les quartiers aux centres-villes via des circulations douces ou transports en commun et ainsi améliorer l'accessibilité de ces derniers.

### Conforter l'armature commerciale et les polarités commerciales existantes

- Maintenir les linéaires commerciaux existants liés aux polarités et favoriser la continuité de ces linéaires, en encadrant ou empêchant les mutations et les changements de destination des rez-de-chaussée le long des linéaires commerçants ou actifs.
- Renforcer et redynamiser les polarités commerciales de quartier.
- Conforter et renforcer l'offre de commerces de proximité.
- Valoriser les marchés comme élément de l'armature commerciale, lieu de sociabilisation, d'animation de quartier, de valorisation des circuits courts,...

### Mieux maîtriser les typologies des commerces qui s'implantent sur le territoire

- Affirmer les typologies existantes sur le territoire : petites et moyennes surfaces, commerces de proximité.
- Favoriser la diversification de l'offre commerciale et maîtriser les typologies de commerces et services qui s'implantent.
- Faire de l'aménagement des nouvelles gares et stations de transport et des projets d'aménagement une opportunité de développement de polarités commerciales complémentaires, sans nuire au commerce de centre-ville ou déjà existant. Se doter d'outils pour favoriser la diversification de l'offre commerciale.



### Accompagner la transition et l'adaptation du commerce aux nouvelles pratiques

Organiser la logistique urbaine :

- En prévoyant l'implantation d'espaces de conciergerie et de points de retrait logistiques.
- En favorisant les livraisons via des modes de déplacement moins polluants (véhicules électriques, vélo-cargos...).
- En accompagnant et en encadrant le développement du e-commerce.



## FACILITER LES MOBILITES ET MIEUX RELIER LES POLARITES DU TERRITOIRE

### Améliorer la desserte du territoire

- Accompagner l'arrivée des futures lignes 15 et 18 du métro du Grand Paris Express et organiser le rabattement vers ces futurs pôles, vitrines et entrées du territoire.
- Porter le développement et le prolongement de plusieurs lignes structurantes : le métro ligne 4, les tramways T6 vers Paris et T10 vers la gare de Clamart.
- Développer la multimodalité autour des axes de transports structurants existants et à venir.



Bourg-la-Reine

### Organiser le rabattement vers les modes de transports lourds

- Assurer l'interconnexion entre tous les modes de transport.
- Prévoir des aménagements spécifiques (liaisons cyclables, lignes de bus à haut niveau de service, stationnement) pour assurer un maillage fin du territoire.
- Développer des espaces de stationnement notamment sécurisés supports à l'intermodalité, notamment pour les deux roues.
- Désengorger les centres-villes et l'espace public du stationnement de surface en favorisant le stationnement en ouvrage.
- Optimiser les parcs de stationnement automobiles existants en favorisant leur mutualisation.



Clamart

### Améliorer le maillage

- Améliorer les déplacements en bus sur le Territoire.
- Porter une attention particulière aux lignes de bus locales, service de proximité essentiel, et conforter son maillage à l'échelle territoriale.
- Favoriser le développement du transport à la demande.
- Transformer l'Orlyval pour en faire une desserte locale des quartiers traversés et ainsi renforcer leur accessibilité.
- Améliorer l'accès aux équipements en transports en commun.

### Requalifier les grands axes routiers, vitrine du territoire

- Améliorer les traversées et renforcer le caractère urbain des grands axes routiers du territoire.
- Fluidifier et apaiser ces grands axes.

### Organiser la logistique urbaine à l'aune du e-commerce

- Prendre en compte les problématiques de la logistique urbaine (foncier, transition énergétique...).

## FACILITER LES MOBILITES ET MIEUX RELIER LES POLARITES DU TERRITOIRE

### Organiser l'ensemble des mobilités sur l'espace public

- Favoriser la place du piéton dans la ville et améliorer le partage et la sécurité de l'espace public entre piétons, vélos, trottinettes, véhicules motorisés, personnes à mobilité réduite avec une meilleure intégration des modes actifs.
- Améliorer la qualité des espaces publics et favoriser la piétonnisation de cœurs de ville.

### Promouvoir les mobilités actives

- Renforcer les continuités et le maillage des dispositifs de mobilités actives à l'échelle du Territoire, entre les communes afin d'encourager l'usage du vélo :
  - Développer un axe de circulation douce Est/Ouest,
  - Soutenir et permettre la réalisation sur le territoire du projet de RER Vélo,
  - Créer des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos à proximité des polarités commerciales, équipements publics et pôles de transports collectifs structurants.
- Développer un espace public toujours plus favorable aux pratiques physiques et sportives de plein air et aux mobilités actives (marche, vélo).
- Requalifier et pacifier la Coulée verte, infrastructure majeure pour le territoire en œuvrant pour l'aménagement d'itinéraires de substitution sécurisés, en lien avec le schéma directeur cyclable.
- Développer les cheminements piétons sécurisés et mailler le territoire en favorisant les continuités et en atténuant les difficultés de franchissement.
- Ouvrir, quand cela est possible, des passages et cheminements dans la ville, à travers les grandes emprises gérées par les bailleurs sociaux ou des copropriétés, etc.





## VISER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTICIPANT A LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

### Maîtriser une urbanisation garante du cadre de vie de qualité et promouvoir la ville du quart d'heure \*

- Maîtriser et organiser la densification et l'intensité urbaine, dans un objectif d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants (services et commerces de proximités notamment).
- Développer un accès à l'ensemble des services, notamment dans le cadre de projets urbains.
- Offrir les conditions d'un renouvellement urbain tout en tenant compte de la diversité des formes urbaines et architecturales existantes.
- Faire émerger des formes urbaines intermédiaires pour créer des transitions harmonieuses entre les ensembles bâtis denses et les secteurs pavillonnaires.
- Au sein des secteurs denses, permettre le développement de toitures pouvant constituer de nouveaux potentiels d'accès à des espaces extérieurs avec un usage social permettant aux habitants de se réunir et d'y développer de l'agriculture urbaine, des jardins partagés...
- Engager une réflexion sur la diversification des fonctions des sous-sols en zone dense pour permettre d'y accueillir d'autres usages que le seul stationnement de véhicules (logistique urbaine, agriculture urbaine, data-center, équipements notamment sportifs,...).

### Privilégier une urbanisation le long de certains axes structurants et autour des futures gares

- Privilégier la mixité fonctionnelle (habitat/emploi) le long de certains axes et dans le périmètre des futures gares.
- Prendre en compte, dans les nouveaux projets, l'exposition aux pollutions, notamment sonores, générées par les grands axes.

### Préserver les quartiers pavillonnaires

- Préserver les quartiers pavillonnaires qui participent par leur organisation spatiale au cadre de vie de qualité.
- Permettre une évolution du logement dans les quartiers pavillonnaires, respectueuse de la forme urbaine existante et des cœurs d'îlot.

**Ville du quart d'heure\*** : concept développé par Carlos Moreno permettant aux habitants d'atteindre le bien-être urbain en accédant en quinze minutes (à pieds ou à vélo) à six fonctions sociales, urbaines et territoriales essentielles : se loger dignement ; travailler, produire dignement ; être en mesure d'accéder à son bien-être ; s'approvisionner ; apprendre ; s'épanouir.



Sceaux

### Organiser le renouvellement des sites mutables

- S'appuyer prioritairement sur les sites mutables pour permettre le développement urbain du territoire.
- Permettre des formes urbaines plus compactes sur des sites mutables et/ou à requalifier (friches, secteurs en reconversion ou en renouvellement urbain) offrant une plus grande végétalisation tout en répondant au besoin en logements et équipements.



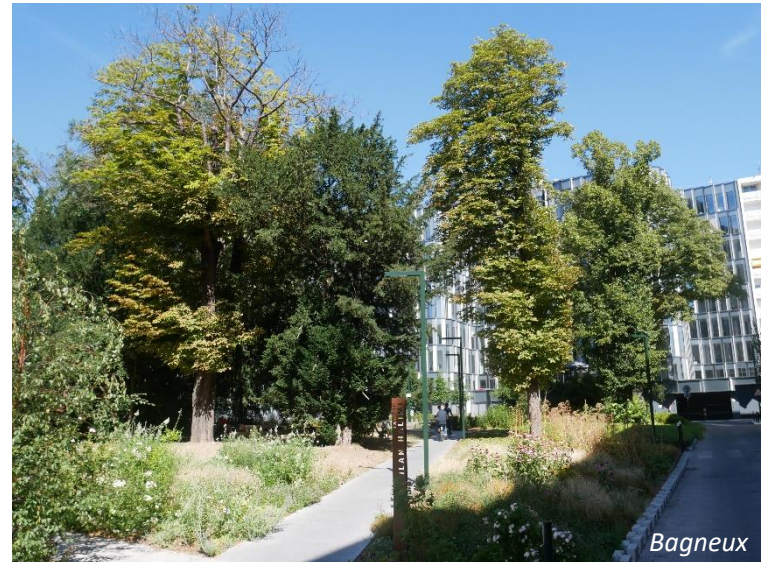
Fontenay-aux-Roses



## VISER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTICIPANT A LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

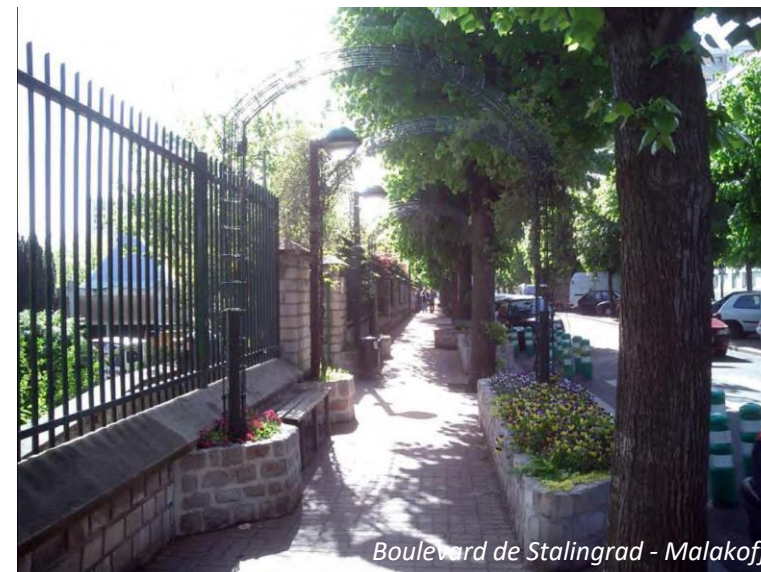
### Améliorer la qualité de l'espace public et conforter l'esprit de village, lieu de convivialité

- Développer les lieux publics de convivialité, d'animation.
- Conforter l'esprit de village, de lieu de convivialité, de bien être, avec toutes les aménités (services, transports, équipements, commerces, espaces publics de qualité et sécurisés, espaces verts, accessibilité PMR etc.).
- Préserver des secteurs du centre-ville constitués d'éléments de patrimoine et espaces de respiration.
- Faire de l'espace public un support à l'expression culturelle et artistique : amener l'art dans la ville.



### Adapter les voies aux modes de déplacements utilisés (voiture, transports en commun et mobilités douces)

- Favoriser l'aménagement de voies apaisées sur l'ensemble du territoire.
- Requalifier la RD 920 en boulevard urbain sur l'ensemble de son linéaire.
- Apaiser la circulation sur les RD 906 et 986 en lien avec les aménagements des tramway T6 et T10.
- Favoriser le développement des voies apaisées (rues piétonnes, rues végétalisées, aménagements aux abords des écoles...).
- Réaménager les grands axes du territoire afin d'apaiser le trafic.



### Structurer l'espace urbain en réduisant les coupures et organisant les liens

- Porter un regard attentif sur le traitement et l'aménagement des espaces de frange avec les territoires limitrophes.
- Valoriser, requalifier si nécessaire, les principales entrées de territoire.
- Structurer l'espace urbain de Vallée Sud - Grand Paris en réduisant les coupures urbaines et en organisant les liens entre les villes et quartiers.



## METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE, PORTEUR DE SON IDENTITE

### Renforcer la protection des patrimoines, fondement d'un cadre de vie de bonne qualité pour tous

- Mettre en avant les grands éléments patrimoniaux et paysagers d'envergure.
- Préserver le patrimoine ordinaire et valoriser le patrimoine bâti remarquable et pittoresque.
- Protéger le patrimoine industriel remarquable du territoire, tout en y incluant de la mixité fonctionnelle.
- Protéger les sentiers, venelles et villas.
- Respecter l'identité urbaine et paysagère de Vallée Sud - Grand Paris en maintenant sa diversité dans les futurs projets :
  - Veiller à la diversité architecturale,
  - Créer le patrimoine de demain.



### Préserver les zones pavillonnaires

- Préserver les zones pavillonnaires et le tissu de maisons individuelles diffus, qui participent à l'identité patrimoniale des villes.

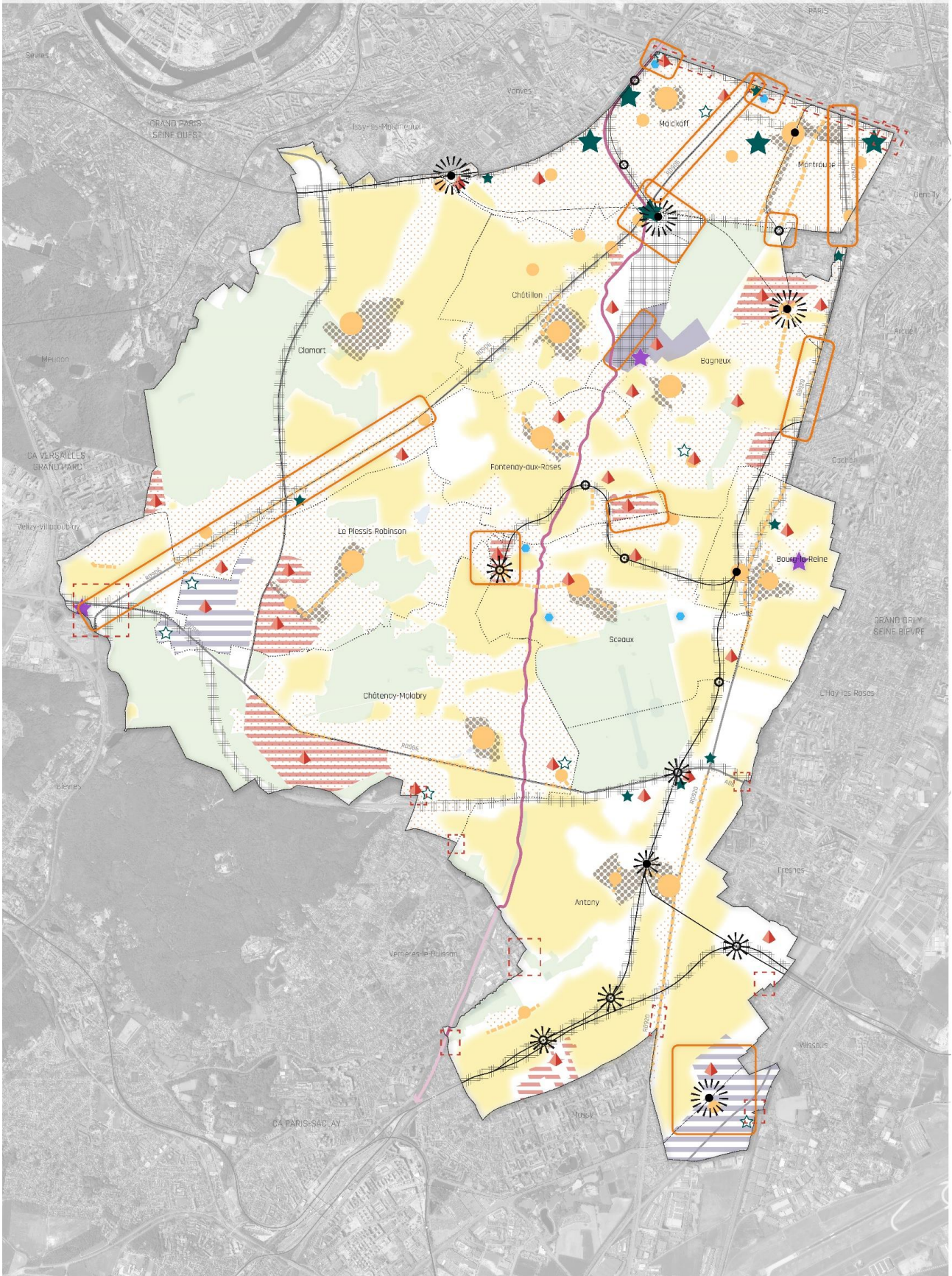
### Préserver les vues et perspectives qui apportent respirations et aérations au sein de l'espace urbain

- Mettre en valeur les perspectives offertes par les vallonnements.
- Prévoir des aménagements qui assurent la préservation ou la mise en valeur des perspectives visuelles.
- Porter une attention au traitement des points hauts du territoire au regard de leur impact sur le paysage.








**Vallée Sud - Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler**







## CARTOGRAPHIE





### Promouvoir un urbanisme garant du cadre de vie de qualité

-  Principaux secteurs de réflexion d'échelle territoriale
-  Poursuivre le développement des projets d'aménagement en cours et futurs
-  Requalifier et revaloriser les secteurs en renouvellement urbain.


### Valoriser les entrées de territoire, réduire les coupures et organiser les liens

-  Valoriser, requalifier les principales entrées routières du Territoire.
-  Réduire et atténuer les coupures urbaines et organiser les liens entre les villes et quartiers.



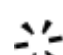

### Conforter les atouts de l'armature urbaine du territoire

-  Préserver et mettre en valeur les centres-villes animés rassemblant commerces et services, équipements et espaces publics de convivialité.
-  Conforter l'armature commerciale, maintenir les polarités et linéaires commerciaux existants.
-  Préserver les secteurs pavillonnaires et le tissu de maisons individuelles diffus, qui participent au cadre de vie de bonne qualité.
-  Offrir les conditions d'un renouvellement urbain tout en tenant compte de la diversité des formes urbaines et architecturales existantes.

### Œuvrer au développement du maillage de circulations douces

-  Requalifier et pacifier la Coulée verte, infrastructure majeure pour le territoire, en œuvrant pour l'aménagement d'itinéraires sécurisés complémentaires en lien avec le schéma directeur cyclable de VSGP.

### S'appuyer sur les pôles gare pour développer et structurer le territoire

-  S'appuyer sur les pôles gares structurants pour le développement économique et commercial
-  Conforter les pôles gares secondaires qui constituent des polarités de quartier
-  Porter le développement d'une offre commerciale dans les gares secondaires existantes et améliorer la multimodalité
-  Accompagner l'arrivée des futures lignes 15 et 18 du métro du Grand Paris Express et organiser le rabattement vers ces futurs pôles, vitrines et entrées du territoire





### Renforcer l'identité économique et maintenir la diversité d'acteurs économiques sur le territoire

-  Requalifier et optimiser la zone d'activités économiques de Bagneux
-  Développer la mixité fonctionnelle dans certaines zones d'activités économiques
-  Conforter les pôles tertiaires majeurs, constitutifs de l'identité du territoire
-  Poursuivre le développement des polarités tertiaires secondaires
-  Développer de nouvelles polarités tertiaires
-  Veiller à conserver une place pour des activités artisanales, de production et de logistique urbaine.
-  Favoriser l'implantation ou le maintien de structures d'enseignement participant au maillage de l'offre universitaire et d'enseignement supérieur de Vallée Sud - Grand Paris (en lien avec l'économie locale, l'art, l'innovation dans le développement durable...).






Localisation indicative

## CARTOGRAPHIE






### Préserver les principaux espaces naturels du territoire

-  Préserver les forêts et les grandes masses vertes, constitutives du grand paysage du territoire, bénéfiques en termes de santé et supports de biodiversité.
-  Valoriser et conforter la présence de l'eau, élément vecteur de qualité du cadre de vie et porteur de bien-être en ville.
-  Valoriser et conforter la présence de l'eau au sein des projets.
-  Améliorer la qualité des eaux de la Bièvre et favoriser la réouverture des cours d'eau (la Bièvre, ...)



### Protéger et relier les réservoirs de biodiversité d'intérêt écologique fort

-  Veiller à végétaliser et désimpermeabiliser les espaces supports de liens entre les parcs et espaces verts.
-  Tirer parti des abords d'infrastructures de transport comme le RER B ou les voies ferrées pour développer des espaces supports de biodiversité.
-  Travailler sur la mise en réseau des mares et espaces en eau, et en faire un marqueur de l'identité du Territoire.
-  Préserver la fonction de poumon vert de la Coulée verte, continuité écologique et corridor de biodiversité.
-  Faciliter l'accès aux grands boisements du territoire pour tous les habitants et les visiteurs, notamment par des cheminements doux.

### Promouvoir une nature en ville adaptée, qualitative et favorable à la biodiversité

-  Préserver la présence de jardins, d'espaces verts privés, de cœurs d'îlots qui participe au paysage vert et arboré du Territoire.
-  Communes concernées par le développement d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés, favorable aux circuits courts et à la qualité de l'alimentation, dans le tissu urbain existant et dans les projets.  
*(Localisation indicative)*
-  Favoriser la renaturation d'espaces publics, et accentuer leur perméabilité
-  Adapter les manières de végétaliser la ville selon les spécificités de chaque secteur (toitures végétalisées, murs, pieds d'arbres...)
-  Favoriser la renaturation d'axes structurants du territoire




### Faire de Vallée Sud - Grand Paris le premier Territoire hydrogène du Grand Paris

-  Accueillir un démonstrateur écologique à Châtenay-Malabry, où sera installée la première station hydrogène du Territoire, ainsi qu'à Bagneux.
-  **Agir sur les sources des nuisances sonores**



*Localisation indicative*

## CARTOGRAPHIE





### Promouvoir un urbanisme garant du cadre de vie de qualité

-  Principaux secteurs de réflexion d'échelle territoriale
-  Poursuivre le développement des projets d'aménagement en cours et futurs
-  Requalifier et revaloriser les secteurs en renouvellement urbain.


### Valoriser les entrées de territoire, réduire les coupures et organiser les liens

-  Valoriser, requalifier les principales entrées routières du Territoire.
-  Réduire et atténuer les coupures urbaines et organiser les liens entre les villes et quartiers.



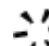

### Conforter les atouts de l'armature urbaine du territoire

-  Préserver et mettre en valeur les centres-villes animés rassemblant commerces et services, équipements et espaces publics de convivialité.
-  Conforter l'armature commerciale, maintenir les polarités et linéaires commerciaux existants.
-  Préserver les secteurs pavillonnaires et le tissu de maisons individuelles diffus, qui participent au cadre de vie de bonne qualité.
-  Offrir les conditions d'un renouvellement urbain tout en tenant compte de la diversité des formes urbaines et architecturales existantes.

### Œuvrer au développement du maillage de circulations douces

-  Requalifier et pacifier la Coulée verte, infrastructure majeure pour le territoire, en œuvrant pour l'aménagement d'itinéraires sécurisés complémentaires en lien avec le schéma directeur cyclable de VSGP.

### S'appuyer sur les pôles gare pour développer et structurer le territoire

-  S'appuyer sur les pôles gares structurants pour le développement économique et commercial
-  Conforter les pôles gares secondaires qui constituent des polarités de quartier
-  Porter le développement d'une offre commerciale dans les gares secondaires existantes et améliorer la multimodalité
-  Accompagner l'arrivée des futures lignes 15 et 18 du métro du Grand Paris Express et organiser le rabattement vers ces futurs pôles, vitrines et entrées du territoire

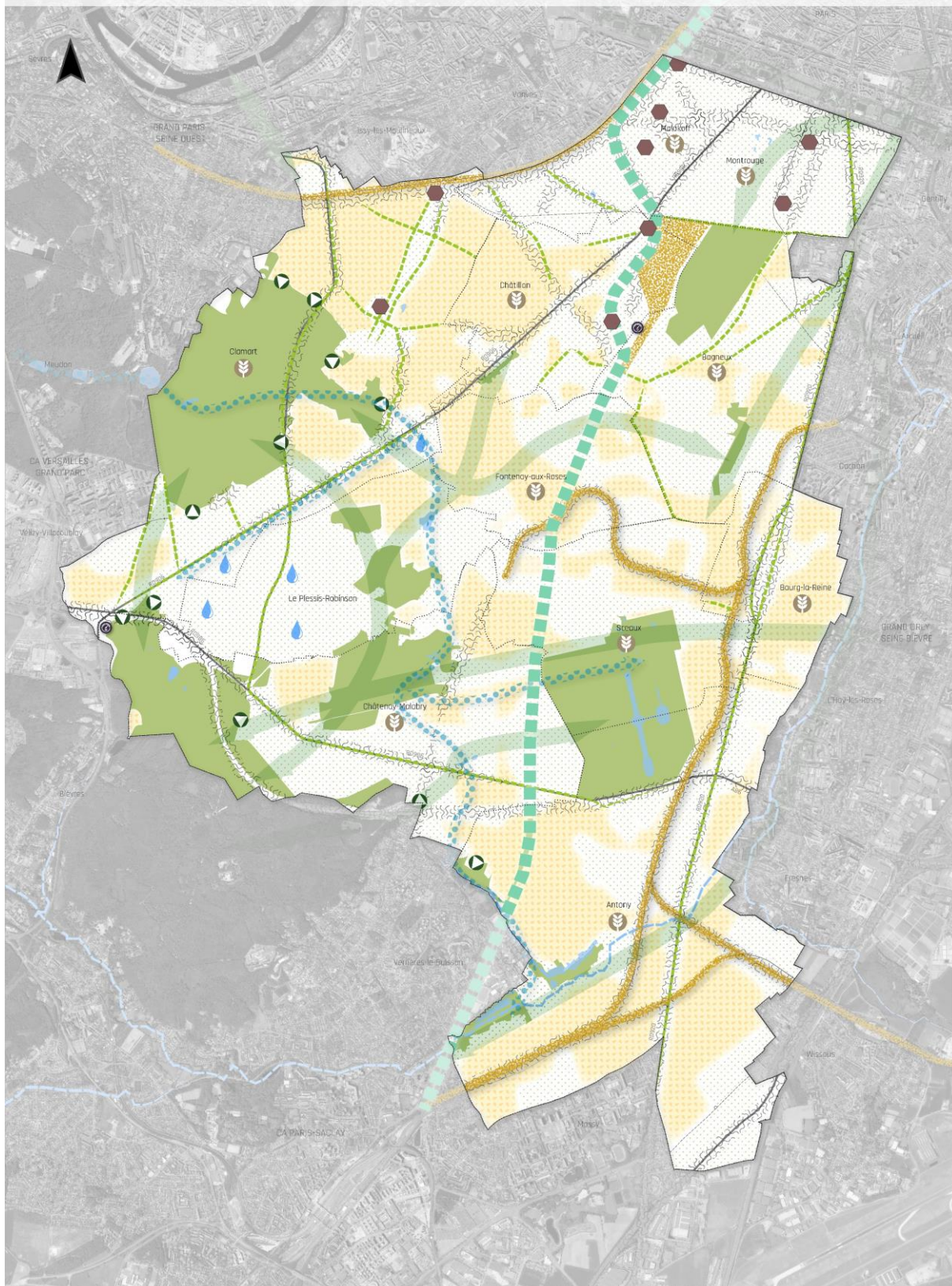
### Renforcer l'identité économique et maintenir la diversité d'acteurs économiques sur le territoire

-  Requalifier et optimiser la zone d'activités économiques de Bagneux
-  Développer la mixité fonctionnelle dans certaines zones d'activités économiques
-  Conforter les pôles tertiaires majeurs, constitutifs de l'identité du territoire
-  Poursuivre le développement des polarités tertiaires secondaires
-  Développer de nouvelles polarités tertiaires
-  Veiller à conserver une place pour des activités artisanales, de production et de logistique urbaine.
-  Favoriser l'implantation ou le maintien de structures d'enseignement participant au maillage de l'offre universitaire et d'enseignement supérieur de Vallée Sud - Grand Paris (en lien avec l'économie locale, l'art, l'innovation dans le développement durable...).

Localisation indicative



## Vallée Sud - Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique





Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 092-219200326-20220627-DEL220627\_1-DE

## Vallée Sud - Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler

